

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M^{mes} Vera Figurek et Virginie Studemann: «Pour une politique globale de soutien au livre».

Rapport de M. Lionel Ricou.

La motion M-1007 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 9 octobre 2012. La commission s'est réunie le 29 octobre 2012, les 14, 21 et 28 janvier et le 22 avril 2013, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis et M. Clément Capponi que nous remercions vivement pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le résultat de la votation fédérale du 11 mars 2012 refusant l'institution d'un prix unique du livre;
- les inquiétudes légitimes suscitées par ce résultat pour le devenir des libraires indépendants;
- que le prix unique du livre a été largement accepté par le corps électoral genevois (plus de 65%);
- l'existence d'une politique de soutien au livre à Genève limitée aux éditeurs et aux auteurs;
- que la politique de soutien au livre fait l'objet d'une collaboration fructueuse entre la Ville et le Canton à travers notamment le Cercle de la librairie et de l'édition;
- que le Ministère français de la culture, par l'intermédiaire du Centre national du livre, a développé des outils de soutien au livre également à l'intention des libraires indépendants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève tels que des subventions ou des prêts sans intérêts pour la mise en valeur des fonds en librairie, pour la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires, pour la création, le développement ou la reprise de librairie;
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

Séance du 29 octobre 2012

Audition de MM. Thévoz et Holenweg, motionnaires

M. Thévoz commence par rappeler que de nombreuses librairies ont dû fermer à Genève, et notamment la librairie Descombes. Il indique que la motion a pour but d'envoyer un signal clair au Conseil administratif afin qu'il protège les librairies et leur apporte son soutien. Il affirme qu'il y a déjà un soutien apporté par le Conseil administratif aux éditeurs et auteurs, notamment par le biais de prix. Cependant, les libraires tombent dans la catégorie commerciale, ce qui engendre des difficultés pour le service public à les soutenir. M. Thévoz ajoute que la volonté de la population est claire suite à la votation sur le prix unique du livre. Il souhaiterait éviter que toutes les micro-entreprises culturelles liées au commerce du livre, qui mettent en valeur les éditeurs et auteurs locaux, viennent à disparaître au profit des grandes chaînes. Enfin, il indique que le Conseil administratif soutient les lieux pour la danse ainsi que nombre d'activités culturelles, mais n'apporte que peu de soutien aux petites librairies, si ce n'est en achetant les livres destinés aux bibliothèques municipales dans ces dernières. Il conclut que le problème est le même au niveau du cinéma.

M. Holenweg complète en indiquant qu'entre les librairies spécialisées et les autres, Genève est l'une des villes d'Europe où le réseau de librairies est le plus dense. La densité du tissu permet à tout un chacun de trouver l'ouvrage qu'il recherche. Il regrette toutefois que ce tissu se délite, et ce essentiellement pour des raisons économiques. En effet, le chiffre d'affaires et les bénéfices sont trop bas pour que les libraires puissent assurer le paiement des loyers, incroyablement élevés au centre-ville, et du personnel. Si l'on veut que Genève reste la capitale du livre, il faut aider matériellement ce réseau. La motion demande donc au Conseil administratif d'étudier des moyens d'apporter ce soutien. Il souligne le fait que la motion ne fournit pas de directive d'action ni de détails quant à la mise en œuvre d'une aide aux librairies. Ainsi, le Conseil administratif peut décider de mettre en place un système de cautions, de garanties ou de baux préférentiels en accord avec la Gérance immobilière municipale (GIM), par exemple.

La même motion a été déposée au niveau du Grand Conseil.

Questions

Un commissaire rappelle qu'il y a une ligne dans le budget spécifiquement dédiée au livre, notamment en faveur des éditeurs genevois. Il demande en quoi consistera concrètement le soutien aux libraires genevois.

M. Thévoz relève que le seul soutien actuel du Conseil administratif aux libraires consiste en la possibilité d'avoir un stand au Salon du livre. Les éditeurs seront condamnés si trop de librairies ferment. Le soutien demandé n'a

pas besoin d'être financier, il peut aussi passer par une meilleure information sur l'existence des librairies. Le but de la motion n'est pas d'investir pour fausser le marché. Il faudrait également différencier les librairies ce qui justifierait l'introduction d'un label.

Un commissaire relève que les librairies sont des commerces et que, à ce titre, ils ne doivent pas être soutenus par la Ville, ni sous forme de prêts, ni de subventions. Il souhaite savoir si les motionnaires ont l'intention, par la suite, de proposer de subventionner d'autres activités commerciales que la librairie.

M. Thévoz répond que la motion se concentre sur le livre, car il ne s'agit pas d'un bien comme un autre. Il est vecteur de culture et permet la promotion de la langue française et de la culture suisse. L'extinction des petites librairies aura un impact sur toute la chaîne du livre (imprimeurs, éditeurs, etc.).

M. Holenweg complète la réponse en relevant que Genève a, depuis des siècles, une relation particulière avec le livre. Elle est connue comme capitale du livre. En défendant la librairie, la Ville de Genève défend un patrimoine culturel.

Un commissaire distingue les soutiens directs, comme des subventions, et indirects tels l'achat par la Ville d'ouvrages dans les librairies concernées. Il demande aux motionnaires de leur présenter les mesures existantes directes et indirectes en faveur du livre mises en place par la Ville de Genève.

M. Thévoz répond que la Ville soutient le livre par l'intermédiaire de deux manifestations, la Fureur de lire et le Salon du livre.

La commission décide à l'unanimité d'auditionner M. Dominique Berlie, conseiller culturel chargé du livre au département de la culture et du sport, ainsi qu'un représentant du Cercle des librairies et des éditeurs, soit M. Gabriel de Montmollin (Labor et Fides) ou M. Yvan Slatkine (Editions Slatkine).

Séance du 14 janvier 2013

Audition de MM. Gabriel de Montmollin, président du Cercle de la librairie et de l'édition Genève, directeur des éditions Labor et Fides, et Ivan Slatkine, directeur des éditions Slatkine

M. de Montmollin rappelle que la motion déposée par des conseillers municipaux socialistes, Verts et d'Ensemble à gauche prolonge des activités menées à l'heure actuelle avec la Commission consultative pour la mise en valeur du livre. Celle-ci réunit à la fois la Ville et le Canton de Genève pour trouver des moyens de mieux soutenir le livre en général et plus précisément la librairie, aujourd'hui confrontée à des difficultés liées à un marché difficile et aux conséquences délicates du refus du prix unique pour le livre (voté en mars 2012). Les

librairies souffrent. Elles perdent du chiffre d'affaires, ferment, ou tombent en faillite. Il semble de plus en plus nécessaire de rappeler que le livre est un produit commercial, mais aussi culturel qu'il s'agit de défendre par des moyens non commerciaux. Le livre est un relais obligé de la culture, du savoir et du vivre ensemble. Depuis quinze ans il existe une mise en place de systèmes de soutien à l'édition qui se concrétise par des aides à l'édition, des subventionnements, des conventions, qui permettent aux éditeurs de recevoir un soutien structurel de la part de la Ville de Genève. Il est maintenant essentiel de déterminer des dispositifs permettant aux librairies de survivre. A l'instar de la France, du Canada et de la Belgique, il faudrait étudier l'instauration d'un label pour soutenir la librairie indépendante, qui permettrait aux libraires de faire leurs promotions par rapport à un label de qualité, inscrit sur une activité culturelle significative, avec des animations. Les librairies pourraient s'en prévaloir à partir d'une politique commerciale affirmée, avec un vrai effort fait sur les nouveautés et un assortiment dans les librairies significatif. Ce label permettrait précisément de regrouper un certain nombre de librairies indépendantes genevoises sur cette orientation culturelle. C'est un projet sur lequel plusieurs acteurs travaillent, notamment dans le cadre de la Commission consultative pour la mise en valeur du livre, mais aussi dans le cadre du Cercle de la librairie et de l'édition.

Pour faire en sorte que les libraires puissent avoir un appui dans la défense de leur animation culturelle, un mécanisme est en train d'être étudié pour pouvoir recevoir une forme de soutien pour des promotions ou animations culturelles. Cela servirait à fidéliser un public plus large et pourrait faire venir des auteurs de façon plus régulière et de plus loin. Ce système de soutien ne serait pas porté immédiatement sur les structures des librairies mais permettrait aux libraires d'avoir une vraie politique de communication.

Les libraires, aujourd'hui, sont sujets à un certain nombre de difficultés liées à une surproduction de livres qui les oblige à une activité très astreignante en termes de rotations de livres, d'achats, de retour. Ils sont de plus en plus pris par une sorte d'étau professionnel. Une politique de soutien est nécessaire, puisqu'elle permettrait de se maintenir de façon moins aléatoire sur la place de Genève. Un autre axe important consiste à faire en sorte que les librairies puissent bénéficier de manière plus systématique de l'achat par les bibliothèques municipales de l'assortiment qui doit s'y faire. Il faut insister sur les collaborations entre bibliothèques et librairies pour que chacun puisse y gagner.

Aujourd'hui, les bibliothèques municipales consacrent 86% de leur budget d'achat aux librairies. Il reste encore quelques bibliothèques qui pourraient en faire tout autant. Cet apport indispensable se base sur ce qui se pratique en France ou en Belgique aussi. Le Cercle insiste beaucoup pour que le Canton de Genève suive les avancées de la Ville qui est très active. La politique de la Ville est citée en exemple dans toute la Suisse. Des projets allant dans ce sens sont en cours

dans le canton de Vaud. L'idée d'une Fondation romande pour le livre est également formulée. Concernant le secteur du livre à Genève, il y a aujourd'hui vingt-cinq libraires indépendants qui ont au minimum un employé. La branche a en moyenne deux ou trois employés, ce qui donne un total d'une cinquantaine de libraires. Du côté des éditeurs, on compte trente-cinq éditeurs dont une quinzaine ont des salariés. Ce qui donne aussi environ une cinquantaine d'employés. Au niveau du chiffre d'affaires, une librairie fait en moyenne 600 000 francs, ce qui donne douze millions si on multiplie le tout par 25. Depuis dix ans, une librairie sur deux a fermé à Genève.

M. Slatkine apprécie que la Ville de Genève s'implique autant pour le livre. Il rappelle que beaucoup de choses ont déjà été faites. Il est évident que plus il y a de libraires, plus il y a de demandes d'éditions. La grande inquiétude est l'enquête actuelle de la Commission de la concurrence (Comco): si les sanctions proposées étaient confirmées, cela mettrait en faillite tous les diffuseurs éditeurs et détruirait aussi les libraires indépendants, ce qui entraînerait la perte des éditeurs aussi. Toute la chaîne du livre disparaîtrait. Aujourd'hui, on est dans une situation extrêmement critique concernant le marché du livre en Suisse romande. Il n'y a pas de politique nationale du livre, ce qui est regrettable, puisque chacun des acteurs du livre doit toujours aller s'adresser à une entité communale. Toute aide à la librairie d'un point de vue de l'éditeur est une bonne chose, même si l'idée de subventions ne semble pas être une très bonne idée à cause de risques financiers importants pour la communauté. Il faudrait plutôt une aide à la promotion, plutôt que d'investir des sommes qu'on risque de voir disparaître. Le but est d'inciter toutes les entités municipales ou cantonales, de faire en sorte que tous les achats passent par une librairie, d'appeler les éditeurs locaux à faire des ouvrages pour la communauté, afin d'avoir une politique d'encouragement. Il est évident qu'il faudrait une politique cantonale. Jusqu'à l'année passée, il n'y avait pas de délai fixe pour déposer une demande de subvention. Depuis janvier 2013, il y a trois dates fixes par an. Si on rate ce délai, le dossier n'est pas traité. Le marché du livre n'est pas un marché précis, il est plutôt libre. En Suisse romande, le marché du livre s'élève à 180 millions, dont 35% des parts reviennent à Payot, 15% à la Fnac et 50% aux libraires indépendantes.

Questions

Un commissaire demande aux auditionnés leur point de vue sur les sites internet de vente de livres, tel que celui d'Amazon, ainsi que sur les sites internet des libraires et éditeurs genevois.

M. Slatkine répond qu'Amazon pratique en Suisse un dumping sur les prix. Les acheteurs ne paient pas de frais de port. Amazon développe une politique agressive. Chaque éditeur a son propre site. Le problème des sites réside dans

le fait que les libraires mentionnent le prix total du livre. Le métier de libraire consiste également à conseiller et, s'il fait bien son travail, le client repart avec plusieurs livres. Un effort devrait être fait au niveau de la formation des libraires. De nombreux libraires, qui ne connaissent pas bien la culture locale, ne savent pas répondre aux clients.

M. de Montmollin complète en soulignant qu'il n'y a pas de fatalité concernant le passage du marché du livre sur internet. Internet ne signifie pas la mort des libraires. Certaines librairies s'en sortent bien en organisant des activités culturelles et en apportant une plus-value et du conseil aux clients. La librairie et internet sont des systèmes complémentaires de vente.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas davantage de moyens pour soutenir le livre à Genève et si le prix des loyers impacte les librairies.

M. Slatkine répond que la Ville de Genève est celle qui, en Suisse romande, s'implique le plus. Concernant les loyers, la Ville pourrait agir via ses propres bâtiments. En Suisse, la cherté des loyers explique le prix du livre, plus élevé qu'en France. La demande de livre étant peu élastique, il est difficile de diminuer leur prix.

M. de Montmollin complète en rappelant les importantes contributions du Canton et de la Ville au Salon du livre. Après l'étude de 25 librairies, le Cercle de la librairie et de l'édition a constaté que le loyer n'est pas le principal problème auquel les libraires doivent faire face.

Un commissaire demande davantage d'information sur la procédure entamée par la Commission de la concurrence (Comco), ainsi que sur la possibilité de créer un site internet commun à tous les libraires.

M. Slatkine rappelle que le conseiller fédéral Couchepin avait demandé une enquête de la Comco au niveau des diffuseurs distributeurs qui sont au nombre de treize en Suisse romande, en les accusant d'entente cartellaire et de majoration des prix. C'est une enquête débutée en 2007, suspendue dans l'attente de la votation du 11 mars, qui a été reprise après le refus. Cet été, il y a eu un préavis de sanction pour les treize distributeurs, sanction la plus lourde jamais infligée par la Comco sur un secteur d'activités en Suisse. C'est une amende correspondant à 10% du chiffre d'affaires multiplié par 4, qui peut être majoré de 60%. A titre d'exemple, les éditions Slatkine ont reçu une amende de 5 millions. Si les sanctions de la Comco sont appliquées à la lettre et que l'ensemble des diffuseurs venait à tomber, c'est tout l'approvisionnement des libraires qui serait remis en cause et il faudrait aller chercher la marchandise en France. Cela pose un vrai problème pour des librairies comme la Liseuse, en Valais, puisque les délais seront considérablement augmentés et que le prix du livre ne baissera pas, contrairement à l'offre. Aujourd'hui, la Comco se base sur le modèle allemand, qui n'est pas du

tout le même modèle que le français. Le droit de retour, qui permet à un libraire de retourner dans les douze mois qui suivent son acquisition, un livre contre un crédit de notation, est supprimé. C'est tout le fonctionnement du marché du livre qui est remis en question par la Comco. Elle indique aussi que les diffuseurs n'ont plus le droit de fixer le prix des livres. Il y a eu des abus au niveau de la fixation des prix, et le travail de la Comco peut être utile au niveau de la majoration des prix, mais il ne faut pas tuer le marché du livre et empêcher les Suisses de s'éditer.

Pour M. de Montmollin, il faudrait que tous les libraires aient le même rapport à internet pour réaliser un site commun, ce qui n'est pas le cas. La masse critique et le gain sont insuffisants. Il rappelle que les librairies sont aussi des entreprises commerciales privées qui cherchent à se profiler. Elles doivent développer leur identité personnelle.

Un commissaire demande s'il faut réduire les problèmes actuels des libraires au prix unique du livre ou s'il y a d'autres enjeux.

M. Slatkine répond que, par rapport au prix unique du livre, Payot ou la Fnac peuvent faire un rabais de 20% sur un livre, tout en appliquant un prix à 100% sur un autre livre. Les librairies indépendantes n'ont pas cette marge. L'absence de prix unique du livre fausse le marché.

M. de Montmollin poursuit en expliquant que les grands rabais accordés sur les livres menacent la diversité de la production éditoriale et, en particulier, le marché de niche. Si les lieux de la diversité du livre disparaissent, on observera une raréfaction du nombre de livres, leur standardisation qui obéira beaucoup plus à la demande qu'à l'offre. Si on ne s'appuie que sur la demande du public, seuls se vendront les best-sellers et les livres les plus médiatisés. Toutes les librairies à Genève vendent des best-sellers, mais, à titre d'exemple, 88% des ventes de Millenimum sont assurées par la Fnac et Payot.

Un commissaire demande aux auditionnés leur avis sur la proposition de subventionner ou prêter de l'argent aux librairies.

M. Slatkine pense que les prêts avec intérêts et les subventions dans ce contexte sont très risqués. Il est plus opportun de développer des actions de promotion.

Un commissaire demande la position des libraires sur le label.

M. de Montmollin répond que les critères d'admission sont en cours d'élaboration. Dans la mesure où les libraires traversent une période difficile, il est judicieux de rejoindre ce label pour pouvoir bénéficier des aides qui seront mises en place.

Un commissaire demande quelles sont les mesures prévues par la Commission consultative du livre.

M. de Montmollin rappelle que rien n'existe en matière de soutien aux librairies. Mieux vaut commencer par quelque chose, puisque ce sont des entités commerciales. Ils doivent formuler des demandes d'aide, sans perdre leur indépendance. On doit profiler le soutien par rapport à ce qui est possible. On peut observer que la fermeture des librairies s'est accélérée avec l'arrivée de la Fnac par exemple. Cette arrivée a cassé une forme d'accord sur le prix du livre présent sur le marché. C'est seulement à partir de ce moment-là que Payot a dû faire des rabais. Il existe une vraie politique de dérégulation du marché. C'est la raison pour laquelle, pendant dix ans, les associations professionnelles se sont mobilisées pour endiguer cette hémorragie. Maintenant on est dans une situation où il faut recoller les pots cassés et transférer ce problème au niveau du Canton. La décision de la Comco, si elle est appliquée, va casser le marché de façon brutale. Là il y aura vraiment urgence.

M. Slatkine souligne qu'il faut également mettre l'accent sur l'éducation. Il faut donner envie de lire aux jeunes. Plus que de l'argent, il faut des actions politiques. Un gros travail de lobbying en faveur de la culture est à fournir. Il faudrait une meilleure politique du livre au niveau fédéral, qui passerait par un meilleur pôle de la culture à Berne.

Séance du 21 janvier 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann Cheterian, directrice, et de M. Dominique Berlie, conseiller culturel

M. Kanaan indique que la Ville de Genève est très active depuis longtemps dans le domaine du livre. Il souligne, à ce titre, l'importance de prendre en compte, dans la politique genevoise du livre, toute la chaîne du livre, car sa richesse provient de sa diversité. Si l'on rationalise trop et qu'on laisse jouer la concurrence, les prix seront certes plus bas, mais surtout pour les best-sellers. Cela engendrerait une perte de diversité pour les livres qui ne se vendent pas aussi bien. M. Kanaan explique que, pour le domaine de l'économie privée, une librairie est un commerce, tout comme l'auteur est un artisan indépendant. Cependant, s'y retrouve en même temps une dimension de politique culturelle qu'il ne faut pas négliger. Bien qu'il pense qu'il ne faut pas refuser l'évolution technologique amorcée par Amazon et les tablettes, il estime que ces fournisseurs de livres ont perdu les aspects de service, de contact humain et de diversité de l'offre. Les librairies ont une composante culturelle de proximité leur permettant de jouer un rôle important dans les quartiers et qu'il est important de conserver.

M. Berli explique que le département a commencé à s'intéresser au livre il y a dix-huit ans, lorsque d'importants éditeurs genevois ont publié un *Livre blanc* sur ce thème, dans lequel ils demandaient à être considérés comme des acteurs

culturels. Ils ont mis l'accent sur le terreau littéraire genevois, arguant qu'il disposait d'une réputation en Suisse et à l'étranger. Ce livre a provoqué une prise de conscience des collectivités publiques qui ont créé la Commission consultative pour la mise en valeur du livre (CCMVL). Après avoir réuni les métiers de la chaîne du livre, la CCMVL a mis en place des actions communes et constructives pour ces acteurs, avec les moyens limités dont elle disposait.

La commission a mis en place des outils que M. Berli divisera en trois parties, bien qu'ils interagissent entre eux. Le premier secteur est celui des bibliothèques, puisque la Ville gère les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève (BGE). Le deuxième secteur est le soutien au livre, voté par le Conseil municipal. En font partie les actions de la CCMVL qui se composent d'une série de bourses pour écrivains (confirmés ou débutants), l'illustration, et des actions en association avec des journaux pour la publication hebdomadaire de textes d'auteurs genevois ou romands. Un grand projet permettant aux auteurs et éditeurs genevois d'être présents au Salon du livre sur un stand a également été mis en place. Enfin, une action en faveur des librairies est étudiée et concerne l'élaboration d'un label pour les librairies indépendantes, afin de les identifier, d'une part, et leur permettre d'organiser des animations en lien avec le quartier, d'autre part.

Il explique que la CCMVL a aussi permis de créer une chambre d'écho. En effet, une fois que le tissu de la chaîne du livre était réuni, il était possible de discuter de la situation du livre dans d'autres villes de Suisse, ainsi que de la croissante numérisation, rapprochant ainsi les éditeurs et les bibliothèques dans ce domaine.

Dans la catégorie de soutien au livre peut aussi être mentionnée la Commission d'aide à la publication, qui s'est articulée sur l'ex-fonds cantonal Rapin et qui se réunit tous les trois ans. La Fondation pour l'écrit et la Maison Rousseau ont été et peuvent être soutenues par les fonds de cette commission. Le troisième secteur, enfin, est celui des manifestations, qui regroupe un peu les deux autres axes. La Ville organise ainsi sur une base biennale la Fureur de lire ainsi que Poésie en Ville. Les prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée ont également lieu chaque année, démontrant une efficacité sur la durée puisque de nombreux nouveaux auteurs de BD sont découverts chaque année.

M. Kanaan conclut que l'arsenal est riche et qu'il peut encore être étoffé. Aujourd'hui, il est possible d'améliorer la situation des éditeurs et des librairies en leur apportant un soutien dans leur dimension culturelle. M. Kanaan en profite pour préciser que la BGE, les bibliothèques municipales et les écoles achètent leurs livres sur le marché local. Il annonce que le département est favorable à la motion M-1007 et qu'elle est conforme à ses activités.

Un commissaire demande quels sont les objectifs des mesures prises par le département et comment il évalue l'évolution de la situation dans le futur.

M. Kanaan répond que l'évolution reste difficile à évaluer, notamment en ce qui concerne la part de marché dévolue à la lecture sur support numérique. Il ne s'agit pas pour le département de la culture et du sport de figer les librairies, c'est pourquoi le label ne pourra être octroyé que sur présentation d'un projet culturel (qui sera suivi d'un bilan) et pour une durée limitée. Le but des mesures est avant tout le maintien de la diversité de l'offre, du réseau et de la richesse de choix, ainsi que la transformation du métier des acteurs du livre: il s'agit en effet d'encourager le passage d'un métier du livre-objet à un métier presque social, mettant l'accent sur le contact humain.

M. Berli signale qu'il est libraire de formation et que, à un moment donné, ses homologues et lui-même ont pensé qu'avec la Fnac et Payot, ce serait la fin des petites librairies. Ils se sont aperçu cependant que, dès lors que le livre et le disque ne sont plus rentables, ces grandes enseignent ferment ou changent de domaine d'activité. Ainsi, le gestionnaire de la Fnac veut trouver un repreneur et Payot s'est mis en vente. Il conclut que de s'adapter à une logique uniquement mercantile ne servira pas forcément la dimension culturelle des librairies. Le principal objectif des actions du département est de maintenir une vie littéraire dans la Cité. A Lausanne, il n'y a plus que deux ou trois librairies indépendantes, ce qui fait que Genève peut se réjouir d'en avoir encore 25.

Un commissaire demande pourquoi les bourses prévues par le département ne concernent pas les traducteurs. Il a entendu, en outre, que l'aide apportée aux éditeurs par le biais de bourses était planifiée de façon quadriennale. Enfin, il demande s'il y a des possibilités d'alliance entre villes francophones sur la poésie et son développement.

M. Berli explique que la traduction est le rare domaine pour lequel la Confédération, avec Pro Helvetia, est d'accord d'apporter son concours financier. Le département de la culture et du sport est d'ailleurs entré récemment en contact avec Pro Helvetia. Il ajoute qu'il avait l'espoir que le Canton manifeste également son intérêt et participe au financement d'une partie des acteurs de la chaîne du livre. Il ne semble cependant pas y avoir de volonté actuellement sur ce plan-là de leur part. Concernant l'aide à la publication, le département suit un certain nombre de critères, dont le principal est qu'il ne soutient que la traduction de textes d'auteurs genevois à l'étranger. Concernant les bourses, il précise qu'un soutien ponctuel à la publication a été remplacé par une convention sur quatre ans. Les éditeurs doivent donc atteindre des objectifs et rendre des évaluations. Cependant, c'est pour eux une assurance d'aide sur la durée. Au niveau de la bourse de la CCMVL, il précise que rien n'a changé. Avant, il y avait deux bourses de 25 000 francs qui ont été, sur demande des éditeurs, fusionnées en une seule.

M. Kanaan explique que la transition d'une subvention ponctuelle en une convention est toujours difficile. La Ville de Genève accompagne systématiquement

ment les subventionnés dans cette démarche. Le département demande uniquement des objectifs et des lignes de conduite généraux et thématiques, et non une liste de projets précis sur quatre ans. Enfin, en ce qui concerne la francophonie, il pense qu'il y a là un potentiel inexploité, d'autant plus que le livre serait un vecteur idéal.

Une commissaire rappelle que M. de Montmollin a affirmé qu'une aide potentielle pour les éditeurs serait de passer de 86% à 100% dans l'achat d'ouvrages par les bibliothèques municipales. Elle demande si le département peut confirmer ce chiffre, où vont les 14% restants actuellement et si ces statistiques comprennent seulement les librairies indépendantes ou aussi d'autres librairies comme Payot. Elle demande, par ailleurs, si au sein du département, il y aurait un potentiel éditorial. Que ce soit directement par le département ou par des institutions culturelles, cela permettrait de commander des livres auprès d'éditeurs genevois. Par exemple, lors d'une exposition d'un musée ou l'anniversaire d'un théâtre. Ensuite, elle demande si des partenariats sont possibles dans les animations. Elle suggère qu'une exposition puisse être associée à un musée, invitant également telle ou telle librairie à proposer une série d'ouvrages lors de la manifestation, en lien avec la thématique choisie. Enfin, elle rappelle que M. de Montmollin a proposé de créer une Fondation pour le livre, à l'instar de la Fondation pour le cinéma. Elle souhaiterait savoir s'il s'agit pour le département d'un rêve ou d'une réalité.

M. Kanaan indique que la politique d'acquisition des bibliothèques municipales est largement locale et annonce qu'il transmettra les chiffres précis par écrit à la commission des arts et de la culture. Il rappelle le cas particulier de la BGE qui a besoin d'ouvrages spécialisés qui n'existent pas chez les distributeurs locaux. Cependant, il déclare que le département de la culture et du sport a demandé au directeur de la BGE de faire encore davantage d'efforts à ce niveau-là. Concernant la production éditoriale, le département a son mot à dire lorsqu'il s'agit des institutions de la Ville, par exemple lorsqu'un musée édite un catalogue d'exposition. Il croit savoir que les institutions recherchent des éditeurs locaux parce que c'est plus facile à gérer en termes de relations. Pour ce qui est des animations, il pense que le potentiel n'est pas encore totalement exploité. Enfin, l'idée d'une possible Fondation pour le livre a été proposée une fois par M. Beer sur le modèle de la Fondation romande du cinéma. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que la Fondation romande pour le cinéma émanait des milieux concernés et proposait une logique métier très cadrée. Dans le milieu du livre, les métiers sont plus diffus et le milieu en Suisse romande reste encore très éclaté, avec une concurrence entre auteurs, éditeurs, libraires. On pourrait souhaiter que tous ces acteurs se rapprochent et c'est l'un des problèmes rencontrés dans la discussion avec la Comco. Dès que l'on sort de Genève et de la CCMVL, il y a n'a pas d'interlocuteur global de la chaîne du livre pour le moment. Il pense qu'il vaut mieux, pour le moment, multiplier les rencontres et les instruments concrets de soutien.

M. Berli explique que, pour les bibliothèques municipales, le pourcentage restant concerne les livres qui ne peuvent pas être acquis dans les librairies locales. De plus, dans cette logique de mutualisation, les libraires ont la possibilité de venir tenir un stand lors de la manifestation Livre et petite enfance aux Bastions. Un comptoir du livre est aussi organisé lors de Fureur de lire et qui est animé par le Centre de librairie et d'édition.

M^{me} Nicole Purro indique trouver le chiffre de 14% un peu trop important et pense qu'il comprend peut-être la BGE et les bibliothèques municipales.

Séance du 28 janvier 2013

Lors de cette séance, les membres de la commission des arts et de la culture ont discuté de l'opportunité d'auditionner la Centrale municipale d'achat et d'impression.

Vote

L'audition de la Centrale municipale d'achat et d'impression est acceptée par 9 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 4 abstentions (1 EàG, 1 S, 1 DC, 1 MCG).

Cette audition n'a finalement pas eu lieu. La magistrate de tutelle, Sandrine Salerno, a répondu par écrit aux questions de la commission des arts et de la culture (cf. annexe).

Séance du 22 avril 2013

Discussion et votes

Les commissaires sont favorables à la motion mais souhaitent l'amender. Certains pensent qu'elle aura un certain effet et qu'elle permettra de soutenir les librairies et facilitera un accès minimal aux livres. D'autres estiment qu'elle n'est pas très utile tant que le prix du livre sera bien plus bas en France voisine.

La discussion porte donc sur deux amendements principaux. Le premier propose de supprimer la référence aux formes de soutien possibles telles que le prêt ou la subvention. La commission estime que c'est au Conseil administratif de proposer des mesures pertinentes. Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR).

Le deuxième amendement, également adopté à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR) propose d'abandonner l'invitation

de créer, développer ou reprendre une librairie en supprimant la fin de la phrase de la première invite, soit «pour la création, le développement ou la reprise de librairie».

Enfin, un troisième amendement de forme adopté à l'unanimité demande la suppression d'une série de «pour» (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR).

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR).

PROJET DE MOTION AMENDEE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève, la mise en valeur des fonds en librairie, la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires.
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

Annexes: – point de situation: Politique du livre – Document de travail interne DCS (24 janvier 2013)

- courrier de M. Sami Kanaan apportant des informations complémentaires suite à l'audition du 21 janvier 2013 (12 février 2013)
- courrier de M^{me} Esther Alder sur l'achat des livres par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (14 mars 2013)
- courrier de M^{me} Salerno répondant à des questions sur la Centrale municipale d'achat et d'impression (15 avril 2013)



POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE
Document de travail interne

Département de la culture et du sport
Ville de Genève

POLITIQUE DU LIVRE EN VILLE DE GENEVE :

OBJECTIFS

- Rendre accessible à tous le livre sous toutes ses formes, outil culturel de base
- Favoriser la vie littéraire d'une cité dont la passion du livre s'inscrit dans une longue tradition
- Soutenir la création, la production et la diffusion de l'écrit à Genève dans toute sa diversité
- Favoriser le maintien et l'évolution des acteurs de la chaîne du livre : écrivains, éditeur, libraires dans leurs rôles d'acteurs culturels
- Valoriser et soutenir l'importance du tissu de librairies dans la vie des quartiers de par leur proximité et leur insertion dans des réseaux locaux
- Défendre, à travers la politique de soutien au livre, de manière plus générale l'économie à vocation culturelle (comprenant également les cinémas indépendants)

CONSTAT

- Genève est un pôle littéraire historique, qui plonge ses racines dans le XVI^e siècle, dans un bassin romand fertile en création littéraire et au fort lectorat
- Des écrivains (de Jean-Jacques Rousseau à Nicolas Bouvier en passant par Henri-Frédéric Amiel et Georges Haldas) ont marqué la littérature et des maisons d'éditions (Zoé, Labor&Fidès, La Joie de Lire) ont fait connaître leurs catalogues bien au-delà de nos frontières
- Genève a su conserver un réseau de bibliothèques publiques de grande qualité, ainsi qu'un réseau de librairies diversifiées et de proximité
- Les bouleversements du domaine du livre au niveau mondial amènent à un durcissement des rapports économiques affectant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre
- Au niveau national, le refus du prix unique du livre et la problématique de l'enquête de la Comco mettent en péril aussi bien les grandes enseignes que les librairies indépendantes, ainsi que les éditeurs (diminution des points de vente)
- L'adaptation nécessaire au numérique et le processus de numérisation du patrimoine littéraire doit impérativement se faire en concertation avec les acteurs de la chaîne du livre

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

❖ **3 axes de la politique culturelle actuelle de la Ville de Genève en faveur du livre et de l'édition:**

- les bibliothèques (BMU, BGE, BAA)
- le soutien au livre (écriture, publications, vie littéraire)
- les manifestations municipales (Fureur de Lire, Poésie en Ville, Prix BD)

Par ailleurs, la Ville de Genève copréside la commission consultative de mise en valeur du livre qui réunit les acteurs du livre à Genève.

1. Bibliothèques :

- Politique d'achat des bibliothèques municipales (BMU) et de la Bibliothèque de Genève (BGE), qui s'approvisionnent dans les librairies locales, presque entièrement dans le cadre des BMU, et un travail est en cours à la BGE.

Les BMU jouent un rôle essentiel, en particulier à destination de la jeunesse, de mise à disposition de livres de manière décentralisée, dans chaque quartier, avec un catalogue très riche et renouvelé. Elles jouent donc un rôle de proximité essentiel et assument aussi une fonction centrale de lieu de vie, de rencontres, d'orientation, d'animation et de débat. Ce sont des plates-formes de soutien à la lecture et à l'organisation d'événements.

2. Soutien au livre :

- Subventions du Service culturel au PB 2013 :

Les subventions sont destinées à la publication d'ouvrages d'auteur-e-s domiciliés ou actifs à Genève ou de livres publiés par des éditrices ou des éditeurs genevois et au soutien aux associations littéraires et à leurs projets.

Fonds général livre et édition	fr. 804'300.00
Subventions	fr. 338'900.00
TOTAL	fr. 1'143'200.00

Hors lignes nominales, conventions, manifestations, prix et bourses, la Ville de Genève soutient, notamment, de manière ponctuelle :

- Des éditeurs non-conventionnés, mais ayant pignon sur rue : Metropolis, Notari, Slatkine, Medecine&Hygiène.
- Des éditeurs romands publiant des auteurs genevois : Campiche, l'Aire, l'Age d'Homme, Ed. d'En Bas
- Des éditeurs de qualité en train de faire leurs preuves : D'autre part, Ed. des Sauvages
- Des projets de vie littéraire

- Conventions de subventionnement dans le domaine du livre (2011-2014) :

Editions La Joie de lire, 50'000.- / an
Editions Labor&Fides, 50'000.- / an
Editions Zoé, 50'000.- / an
Editions Ollzane, 50'000.- / an
Editions MetisPresses, 30'000.- / an
Editions Atrabile, 20'000.- / an
Editions Héros-Limite, 20'000.- / an

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

- Prix et bourses :

Dans les domaines de l'illustration, de la littérature et de la bande dessinée.

BOURSES GENERALES :

- Bourse d'aide à la création (artistes professionnels) entre 5'000.- et 20'000.- chacun 113'000.-
- Fonds bourse Simon I. Patino – Ville de Genève (18-35 ans) 36'000.-

BOURSES - LIVRE :

- Bourse d'aide à l'écriture pour nouvel auteur (commission consultative pour la mise en valeur du livre, en partenariat avec le canton) condition : avoir publié au moins une fois à compte d'auteur 16'000.-
- Bourse biennale d'aide à l'écriture pour auteur confirmé (commission consultative, en partenariat avec le canton) condition : avoir publié au moins trois fois à compte d'éditeur 50'000.-
- Bourse d'aide à l'illustration du livre (commission consultative, en partenariat avec le canton) 12'000.-

PRIX - LIVRE :

- Prix international de Genève pour la bande dessinée 10'000.-
 - Prix Rodolphe-Töpffer (dessinateur genevois) 10'000.-
- (sans compter les prix quadriennaux de la Ville de Genève et le Prix Collide@CERN)

3. Organisation de manifestations :

- Manifestations de promotion du livre et de la lecture : Fureur de lire, Poésie en Ville, participation au Salon du livre, Prix BD, manifestations extraordinaires (ex : Rousseau 2012).
- Actions de médiation très nombreuses dans les Bibliothèques municipales et à la Bibliothèque de Genève.

❖ **Développement des soutiens à la « chaîne du livre »**

OBJECTIFS

- Faciliter les conditions d'une création indépendante
- Mettre sur pied un processus d'aide directe aux librairies (par opposition à l'aide indirecte qui concerne essentiellement les commandes par les bibliothèques)
- Maintenir le tissu des librairies indépendantes sur le territoire genevois
- Développer le rôle des librairies indépendantes en tant qu'acteurs-clés de la promotion et de la diffusion de la création éditoriale romande

CONSTAT

- Bouversements du domaine du livre : durcissement des rapports économiques affectant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre
- Développement des nouvelles technologies et avènement du numérique
- Pratiques de vente inégales
- Disparitions de librairies indépendantes (et grandes enseignes pas forcément confortées)/ concurrence de la vente en ligne

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

- Problème principal des librairies : marges très basses, avec volant peu important en cas d'augmentation, même peu substantielle, du loyer des locaux par exemple
- Refus du prix unique du livre le 11 mars 2012
- Enquête de la Comco (édition et diffusion concernées)

Rôle des librairies : tâches de conseil et d'orientation vis-à-vis des lectrices et des lecteurs, mais aussi un rôle de proximité fondamental, participant à l'animation d'un quartier et à la promotion de la lecture.

PISTES ET DEMANDES DES LIBRAIRIES

- aide au fonctionnement
- aide aux manifestations dans leurs librairies, dans un cadre de quartier
- aide à la communication

En France, en Belgique et au Canada, des dispositifs ont été mis en place pour soutenir les librairies indépendantes, incluant la création d'un label permettant d'identifier et de mettre en valeur la spécificité de ces lieux sur le plan culturel. En vigueur depuis plusieurs années, ces dispositifs ont fait leurs preuves.

COLLABORATION VILLE - CANTON

Séances élargies de la Commission consultative pour une mise en valeur du livre, notamment, le 15 mai 2012, en présence des deux magistrats responsables du domaine, lors de laquelle les professionnels du livre les ont alertés sur l'urgence d'aider la librairie indépendante. Un groupe de travail a été créé.

➤ **PROJET DE LABEL LIBRAIRIES INDEPENDANTES**

Projet en cours de finalisation

→ Impact sur l'aide au fonctionnement des librairies indépendantes (entreprises à vocation culturelle)

UN LABEL

Il a été fréquemment évoqué la création d'un label, déjà expérimenté notamment en Rhône-Alpes.

Objectifs du label :

- Identifier les librairies propres à porter un projet culturel et à pouvoir bénéficier des aides, qu'elles soient directes ou indirectes
- Créer un outil de *communication* auprès du public
- Permettre une identification auprès des *partenaires* institutionnels, en particulier les écoles et les bibliothèques

Il s'agit de librairies :

- Indépendantes, c'est-à-dire avec un statut genevois, et n'appartenant pas un groupe basé hors-frontières
- Consacrant de la place aux productions d'auteurs et d'éditeurs genevois
- Employant des libraires qualifiés, formant des apprentis
- Ayant une politique d'animation de proximité, de quartier, propre à faire rayonner la vie littéraire, avec une proportion d'auteurs et d'éditeurs genevois
- Présentant une diversité littéraire et un choix large d'ouvrages
- S'intégrant aux actions institutionnelles et à la vie littéraire de la Cité

Action sur deux plans, dont la réalisation serait simultanée :

- 1) La mise en place d'un "label librairies indépendantes"
- 2) L'attribution d'aides directes aux librairies labellisées qui en feraient la demande, selon un barème prédéfini et sur la base d'un projet culturel développé par la librairie.
A noter que le label serait un prérequis pour prétendre à une aide, destinée précisément à soutenir les missions de la librairie indépendante.

Un calcul issu du Cercle de la librairie indique une fourchette entre 100'000.- et 120'000.- comme somme nécessaire à assurer un peu de tranquillité aux libraires.

Monographies - espaces adultes - 2011					
Bibliothèques municipales de la Ville de Genève					
Fournisseurs	Cantons / Pays	Montant	Pourcentage	Types de documents	Remarques
Payot SA Lausanne	Vaud	145'080.20	23.37	Documentaires, romans	Dispose d'un stock important permettant d'obtenir en 2 ou 3 jours la majorité des documents commandés. Cette rapidité nous permet de commander en 2 temps (sans trop d'incidences sur les délais de mise à disposition aux usagers)
Librairie Voltaire Steiger Suzanne	Genève	48'756.20	7.85	Romans	
Librairie du Boulevard	Genève	47'106.25	7.59	Documentaires, romans, bandes dessinées	
Le Vent des Routes SA	Genève	38'333.98	6.17	Documentaires : guides de voyage	
Librairie Julien Anne Junod	Genève	37'889.50	6.10	Romans	
Librairie Le Parnasse Dogliotti	Genève	30'458.84	4.91	Documentaires, romans en italien	
Nouvelle Librairie Descombes SA	Genève	26'239.35	4.23	Romans	Cessation d'activités
Librairie nouvelles pages	Genève	21'367.30	3.44	Documentaires	
Les Trois Mondes SA	Genève	21'216.29	3.42	Documentaires	Cessation d'activités
Ellipse SA Librairie	Genève	18'745.95	3.02	Documentaires : informatique, technique, sciences	
Livresse Sàrl	Genève	18'345.20	2.95	Documentaires	
Librairie Cumulus, Wagnières Christ	Genève	17'066.60	2.75	Bandes dessinées	
Letu Bernard Librairie Galerie SA	Genève	16'911.60	2.72	Documentaires : Beaux Arts	
OffTheShell Sàrl	Genève	15'788.25	2.54	Romans en anglais	
Payot SA	Genève	15'448.75	2.49	Documentaires	Payot Rive Gauche
Archigraphy Book Shop Sarl	Genève	14'112.56	2.27	Documentaires : Beaux Arts, graphisme	
Galerie PapierGras SA	Genève	13'016.85	2.10	Bandes dessinées	
Librairie Cupidon	Genève	12'654.40	2.04	Bandes dessinées	
Librairie Fahrenheit 451	Genève	10'644.00	1.71	Documentaires	
Le Rameau D'Or SA	Genève	10'275.54	1.66	Documentaires	
Freihofler AG	Genève	8'793.65	1.41	Romans en allemand	=Librairie Litérant
Librairie Camoes	Genève	6'898.85	1.08	Romans en portugais	
Rodrigo V. Diaz Pino	Genève	5'155.25	0.83	Romans en espagnol	=Librairie Albatros
Librairie du Cinema Corsain Philipp	Genève	3'520.15	0.57	Documentaires : Cinéma	
Corner Banca SA	Etranger	2'173.35	0.35		Achat par carte de crédit généralement à l'étranger car documents non diffusés en Suisse
Editions V.D.B Sarl	France	2'094.97	0.34	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Les Editions A Vue D'Oeil Eurl	France	2'081.93	0.34	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
La Part du Rêve Sàrl	Genève	1'973.30	0.32		Cessation d'activités
Editions Feyryne SA	France	1'305.05	0.21	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Jacques GROSFILLEX	Genève	1'224.00	0.20		
Librairie Arabe L'Olivier	Genève	1'164.00	0.19		
Caisses des Services	Genève	991.75	0.16		
Gilles Attinger editeur Sarl	Neuchâtel	894.00	0.14		
Botimpex Publi.import Cifali-Lecoul	Albanie	800.00	0.13		
Editions de la Loupe	France	641.61	0.10	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Editions Corps 16	France	352.14	0.06	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Librairie de l'Aviation	Genève	300.20	0.05		
HISTEN RILLER	France	259.97	0.04		
Association Histoire de Lire	Genève	255.20	0.04		
Pro Velo Genève	Genève	248.80	0.04		
Bibliomedia Schweiz	Soleure	150.00	0.02		
Presses Polytechniques Univ.Romande		140.00	0.02		
Galerie Patrick Cramer	Genève	96.00	0.02		
Société Histoire du Valais	Valais	96.00	0.02		
Club Alpin Suisse Sect Genevoise	Genève	80.00	0.01		
COMMUNE DE CHENE-BOURG	Genève	75.00	0.01		
Médecine et Hygiène	Genève	41.00	0.01		
Compagnie de 1602	Genève	29.00	0.00		
Editions Jmb S.A.	Fribourg	0.00	0.00		
Disques,diapos,Cd	Suisse	-184.85	-0.03		Commande facturée en trop et remboursée
Total		620'877.93	100.00		

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE
GENÈVE



PAR COURRIEL

Monsieur Olivier Baud
Président de la
Commission des arts et de la culture

Genève, le 12 février 2013

Nouveau complément à l'audition du lundi 21 janvier – M - 1007

Monsieur le Président, cher Monsieur,

A la suite du dernier complément envoyé le 25 janvier dernier concernant la Motion 1007, «Pour une politique globale de soutien au livre», je me permets de vous faire parvenir les éléments complémentaires demandés en audition, concernant plus spécifiquement la politique d'acquisition des Bibliothèques municipales (BMU).

Voici les éléments concernant la répartition des commandes effectuées à Genève et hors Genève.

- **Monographies / Documents musicaux / Documents audiovisuels (films)** : certains de ces documents ne sont tout simplement pas diffusés en Suisse. La commande ne peut dès lors se faire qu'auprès des éditeurs français pour la plupart. Cette partie reste cependant extrêmement minime, cas par cas, de façon fragmentée.

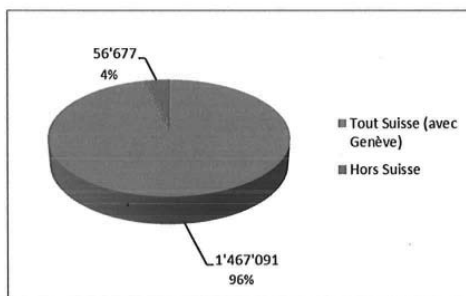
- **Ressources numériques**: les fournisseurs électroniques accessibles sous licences sont tous basés à l'étranger pour ces ressources. Aucun fournisseur genevois ne délivre ces services. Tous les abonnements des BMU à des périodiques électroniques passent donc ailleurs en Suisse ou à l'étranger. La somme globale est d'environ 43'000 CHF.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des différents types d'acquisitions pour l'année 2011.

Acquisitions 2011 - répartitions par secteur

Natures comptables	Secteur d'acquisition	Budget	Comptes
310540 Annuaire, catalogues	Périodiques professionnels	12'100.00	10'568.00
310590 Achats livres, broch.		1'117'300.00	1'117'300.00
	Monographies - espaces adultes		620'877.93
	Monographies - espaces jeunesse		326'906.48
	Périodiques - espaces adultes		128'099.57
	Périodiques - espaces jeunesse		25'337.68
	Mise en provisions		16'078.34
310600 Disques, diapos, CD		395'900.00	395'900.00
	Documents musicaux - discothèques		180'076.22
	Documents audiovisuels - espaces adultes		98'889.64
	Documents audiovisuels - espaces jeunesse		54'997.48
	Ressources numériques		42'829.93
	Mise en provisions		19'106.73
Total des charges documentaires		1'525'300.00	1'523'768.00

Concernant l'ensemble des fournisseurs (discothèques comprises), et pour 2011, 82.5% d'entre eux se trouvent à Genève, 13.5% dans le reste de la Suisse et 4% en dehors de la Suisse.



Concernant les commandes de monographies des espaces adulte, le ratio total suisse est plus élevé (98% des publications commandées en Suisse), mais celles commandées à Genève représentent 78% du total. A l'inverse, pour les monographies des espaces jeunesse, le ratio total suisse est de 88% des commandes totales, mais le ratio genevois correspond à 87% du total.

Par ailleurs, et à titre indicatif, vous trouverez en annexe la liste des fournisseurs et les montants des commandes passées en 2011 concernant les monographiques des espaces adulte, soit près de 41% de l'ensemble des acquisitions globales des BMU.

Enfin, je vous informe que j'ai adressé une demande relative aux pratiques en matière d'achats de livre par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité à ma collègue Esther Alder. Je vous ferai parvenir les éléments transmis dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et me tenant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Sami Kanaan

Annexe mentionnée

Copies : - Mme Esther Alder, Conseillère administrative
- M. Frédéric Vallat, Directeur, SJS
- Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, SJS
- Mme Carine Bachmann, Directrice, DCS
- Mme Martine Koelliker, Directrice adjointe, DCS
- Mme Virginie Keller, Cheffe du service culturel, SEC
- M. Dominique Berlie, Conseiller culturel au livre, SEC
- Mme Véronique Purro, Directrice des bibliothèques et discothèques municipales
- M. Alexandre Vanautgaerden, Directeur de la bibliothèque de Genève

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Olivier BAUD
Président de la
Commission des arts et de la culture

Genève, le 14 mars 2013

Objet

Librairies genevoises

W/kb

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Affaire traitée par
Isabelle Widmer
☎ 022.418.48.22
isabelle.widmer@ville-ge.ch

Depuis plusieurs années, le Service des écoles et institutions pour l'enfance offre chaque année un livre à tous les enfants scolarisés en division élémentaire en Ville de Genève, soit à ce jour 1200 livres.

Les livres sont sélectionnés par une commission constituée de représentants de la Direction générale de l'enseignement primaire, de directeurs et directrices d'établissements scolaires et des représentants du Service des écoles, sur la base d'une sélection opérée par une bibliothécaire de la Ville de Genève.

Le Service des écoles procède alors à un appel d'offre, qu'il adresse uniquement aux membres des librairies genevoises qui proposent des livres tout public ou spécialisés dans les livres pour enfants. C'est la librairie qui adresse la meilleure offre qui obtient le marché.

Pour 2013, après avoir rencontré le Cercle des libraires genevois et après avoir donné mon accord, le service a divisé la commande en deux lots. Il adressera donc l'offre concernant le premier lot à trois libraires et le deuxième aux trois libraires restants du Cercle des libraires genevois qui répondent aux critères décrits ci-dessus.

Ainsi, cette solution permettra de soutenir deux libraires et non plus un seul. Néanmoins, elle devra encore être évaluée.

Restant bien entendu à votre entière disposition pour toute question ou information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Esther ALDER

Copie : Mme Isabelle WIDMER, Cheffe du Service des écoles



DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Olivier Baud
Président de la commission des arts et de la
culture (CARTS)

Genève, le 15 avril 2013

Objet Questions relatives à la M-1007

Sandrine Salerno Monsieur le Président,

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Je vous prie de trouver ci-après les réponses à votre courrier du 24 mars dernier.

1. Dans quelle mesure la CMAI applique-t-elle une politique d'achats de livres favorisant les librairies et maisons d'édition genevoises ?

La CMAI ne procède à aucun achat de livre.

2. Comment concrètement cela se réalise-t-il pour les livres offerts aux élèves des écoles de la Ville en fin d'année scolaire (choix des éditeurs en particulier) ?

Sur ce point, et dans la mesure où cette question dépend de son département, je me réfère au courrier du 14 mars 2013 de ma Collègue, Madame Esther Alder, Conseillère administrative, dans lequel elle détaille le processus d'achat des livres offerts à tous les enfants scolarisés en division élémentaire en Ville de Genève.

3. Dans le cas où la réponse à la première question révélerait certaines contraintes propres à empêcher la CMAI de privilégier pleinement les commerces genevois, quelles seraient les dispositions légales, réglementaires ou autres à modifier pour qu'elle puisse réaliser au mieux la politique de soutien au livre souhaitée.

Dans l'hypothèse où la CMAI procédait à des achats de livre elle pourrait se voir soumises à la législation pertinente en la matière.

Dans ce cas, je rappelle que les règlements sur les marchés publics ne permettent pas de favoriser le marché local lors d'acquisition. Ceci va à l'encontre des buts recherchés par le législateur. Les principes généraux de "non-discrimination", d'"égalité de traitement" et de "concurrence efficace" figurent dans l'AIMP (Art. 1al. 3) et sont repris dans le RMP (art. 16 et 17). Ces principes figurent également dans l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics, accord dont la Suisse est signataire et donc assujettie.

Cette législation ne relevant pas d'une compétence municipale, la Ville de Genève n'aurait donc pas de moyens directs pour modifier les bases légales pertinentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Salerno', with a large, stylized initial 'S'.

Sandrine Salerno